

Actualités sur...

... l'intégration et la ville

Bulletin d'information diffusé par l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville
ORIV Alsace

VIE DE L'ASSOCIATION

PERSPECTIVES

Rencontre de l'ORIV en présence de François HERAN

Cette rencontre de l'ORIV organisée en partenariat avec le **Clapest**, aura lieu le **18 janvier 2008** de 18h15 à 20h, à Strasbourg, au Ciarus (7 rue Finkmatt).

François HERAN, Démographe, Directeur de l'Institut National d'Etudes Démographiques (INED) viendra nous exposer les principaux constats qu'il a dressés dans son ouvrage « **Le temps des immigrés : Essai sur le destin de la population française** », paru aux Editions du Seuil en janvier 2007.

RETOUR SUR

Retour sur...la venue de Françoise Lorcerie

Le 20 novembre dernier, s'est tenue à Strasbourg au CIARUS, une rencontre de l'ORIV intitulée « Ecole et diversité culturelle : quels enjeux ? », avec Françoise Lorcerie, directrice de recherches au CNRS à Aix en Provence et auteur du livre « L'école et le défi ethnique ».

La première question à laquelle a tenté de répondre l'intervenante était la suivante : comment se définit la diversité culturelle ? En effet, chacun a une idée de ce qu'est la diversité culturelle, sans être forcément conscient de la complexité des processus sociaux induits par cette notion.

Deuxième constat selon Françoise Lorcerie : la diversité culturelle s'inscrit en faux par rapport à un « imaginaire d'unité », très ancré dans la société française et relayé par les médias et les discours politiques. Elle peut donc être perçue comme un danger potentiel pour la société.

Cependant, la diversité culturelle repose sur un ensemble de paradoxes. Par exemple, Françoise Lorcerie relève la fausse opposition entre intégration et affirmation collective émanant de personnes immigrées (considérée souvent comme des comportements « communautaires »). Les immigrés peuvent effectivement affirmer une identité collective, ou avoir des formes d'expression collective, sans que cela crée des obstacles à leur intégration. Elle fait également remarquer une utilisation très fréquente du mot communauté qui cache en réalité une véritable fragmentation des organisations collectives. Ces paradoxes, et d'autres, ne sont pourtant ni présents dans les médias ni dans les discours politiques.

Au sein de l'école, le principal danger qui guette est alors celui de la simplification. Ni la formation des enseignants, ni la formation universitaire n'aborde ces questions. Or Françoise Lorcerie rend attentif au fait que, si la diversité culturelle n'est pas traitée professionnellement, les représentations sont néanmoins présentes chez le personnel éducatif. Elles peuvent avoir un impact sur les pratiques professionnelles, notamment une tendance à considérer la différence culturelle comme une explication « naturelle » aux difficultés scolaires des enfants immigrés ou issus de l'immigration.

Dans le prolongement de ces réflexions, Françoise Lorcerie a abordé, lors d'une matinée d'échanges intitulée « Ecole et familles issues de l'immigration : une méconnaissance réciproque ? », les questions relatives au rapport entre familles et école. Cette matinée, organisée conjointement par le CRDP (Centre Régional de Documentation Pédagogique) et l'ORIV,

Suite colonne ci-contre

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année !

Suite...

le 21 novembre, a rassemblé plus d'une trentaine de participants (enseignants, directeurs, conseillers principal d'éducation, animateurs...).

Elle avait pour objectifs de mieux comprendre comment se construisent ces relations, et d'identifier les leviers d'action et les conditions pour un rapprochement entre familles et école.

Selon Françoise Lorcerie, la relation de l'école aux familles est globalement marquée par la distance. Le système scolaire français est, en effet, un « système administré » qui donne très peu de place aux parents. Deux logiques différentes peuvent venir corriger ce système qualifié d'autoritaire : le droit de sortie que les parents peuvent exercer (c'est-à-dire la possibilité de pouvoir choisir un autre établissement scolaire pour leurs enfants) ; ou le modèle du partenariat notamment développé dans le cadre de la politique de la ville. Mais cette logique partenariale n'est pas facile à mettre en œuvre car elle heurte de front le fonctionnement du système scolaire.

La relation des familles populaires à l'école est, quant à elle, marquée par l'inquiétude, la désorientation et par une préoccupation très forte quant à la réussite de leurs enfants. En ce qui concerne les relations des familles immigrées à l'école, elles sont globalement très mal connues. Une enquête réalisée sur un panel d'enfants a cependant bien montré que, toutes choses égales par ailleurs, les enfants immigrés ou issus de l'immigration ne rencontrent pas plus de difficultés que les autres dans leurs parcours scolaires.

Ainsi les relations entre familles et école sont basées sur une asymétrie institutionnelle, à laquelle s'ajoute une asymétrie dans les représentations concernant les familles issues de l'immigration. Ces dernières sont en effet souvent renvoyées à une altérité, qui expliquerait les difficultés scolaires de leurs enfants. Comment dans ces conditions rapprocher familles et écoles ? Comment créer une reconnaissance réciproque des uns et des autres ? Selon Françoise Lorcerie, les solutions ou les changements pour donner plus de place aux parents ne sont pas aujourd'hui à attendre du niveau national, mais des voies d'action locale. Cette intervention a été suivie d'une table ronde avec la présentation de trois expériences locales qui cherchent justement à créer des espaces de dialogue et de coopération entre familles et école : un groupe de réflexions mis en place au Collège de Lauterbourg composé de parents et de professionnels ; un projet de médiation scolaire développé par l'ASTTu (Association de solidarité avec les travailleurs turcs) ; l'accompagnement à la scolarité mené par l'AFEV (Association de la fondation étudiante pour la ville).

Recommandations pour la diversité sociale dans l'habitat

Le Comité Interministériel à l'Intégration du 24 avril 2006 avait notamment réaffirmé la pertinence du pacte républicain, en faisant respecter le principe de laïcité ou encore en luttant contre les discriminations. Dans ce domaine, il avait fait état de sa volonté de mettre en place une **conférence de consensus sur la question de la diversité sociale dans l'habitat**.

Cette démarche vise, pour éclairer la prise de décision, à faire appel, en plus des experts, à un panel de citoyens et/ou de spécialistes de la question.

Le jury de cette conférence de consensus a rendu son rapport à Mme BOUTIN, Ministre du logement et de la ville, le 23 octobre 2007.

Le texte met en avant la nécessité en premier lieu et de manière indispensable, **d'augmenter l'offre de logement accessible**, tant au niveau du logement social que dans le secteur privé (c'est-à-dire en la diversifiant).

Il est également nécessaire de ne pas réduire les enjeux de diversité sociale à la seule question du logement, celle-ci s'inscrit dans un environnement et ce sont **toutes les dimensions de celui-ci qui doivent être prises en compte**. Pour que cette prise en charge soit possible, il est nécessaire de clarifier les rôles et les compétences de chacun.

Enfin il n'est pas possible d'aborder la question de la diversification dans l'habitat sans parler du **traitement de la demande de logement**, notamment de logement social. Le jury a mis en avant la nécessité, dans le domaine des **attributions, de disposer de plus de clarté**, mais aussi d'œuvrer pour plus de **diversification sociale** en instaurant plus de souplesse dans les commissions d'attribution (réforme des contingents) tout en évitant les processus discriminatoires. Il a également rappelé que l'enjeu de diversification ne pouvait se limiter au parc locatif social. Cela passe également par l'élaboration d'instruments fiables de pilotage et d'évaluation des politiques d'habitat, notamment sur le plan statistique.

Le rapport et d'autres travaux mettent également en avant la **nécessité de penser en terme de parcours résidentiel**... c'est certainement le défi le plus important à relever tant les trajectoires sont figées actuellement. *Document de référence : Recommandations pour la diversité sociale dans l'habitat. Conférence de consensus sur la diversité sociale dans l'habitat. Rapport du jury, octobre 2007, 27 pages.*

ZOOM DU MOIS

Dès 2000, l'ORIV a souhaité aborder la question des « parents étrangers », de la « parentalité » dans la mesure où de nombreux acteurs mettaient en avant des difficultés particulières à ces parents. L'étude monographique menée à Colmar avait montré à l'époque que les parents étrangers n'étaient en rien plus démissionnaires que les autres, mais par contre que les relations avec les enseignants pouvaient s'avérer plus complexe en raison d'un certain nombre d'écueils.

En début d'année 2007, dans le cadre de temps de rencontre organisés avec le CRDP (interventions de Cécile GOÏ – professeure des Ecoles et Docteurs en Sciences de l'éducation et de Maryse ESTERLE-HEDIBEL – sociologue) d'une part et Le Furet (intervention de Catherine DELCROIX – professeure de sociologie et Bertrand PIRET – psychiatre et psychanalyste) d'autre part, l'ORIV a voulu porté une attention particulière aux parents migrants. Ces échanges ont permis de mieux comprendre les difficultés rencontrées par ces derniers, leurs spécificités ou non par rapport à celles rencontrées par les autres parents. Ce zoom d'*Actualités sur l'Intégration et la Ville* n'a pas vocation à rendre compte de l'ensemble de la réflexion actuelle sur ce sujet, mais d'exposer rapidement certains éléments de compréhension évoqués lors de ces temps d'échanges.

Une difficile appréhension de la diversité...

Si l'immigration, les flux migratoires, le statut des migrants, voire le caractère familial de l'immigration sont des thèmes récurrents, il est beaucoup plus rare de s'intéresser aux migrants (c'est-à-dire aux personnes résidant actuellement en France et venues d'un autre pays) sous couvert de leur statut de parents¹. En fait le cadre de pensée républicain rend difficile ce type d'approche dans la mesure où il empêche de penser la diversité.

S'il paraît évident, dès le premier regard, que les individus qui composent la société française présentent des différences (de couleur de peau, de sexe, d'origine nationale...), que les personnes arrivant de l'étranger ont des références, des codes culturels et sociaux différents, la prise en compte de cette différence au sein de la République est plus ou moins complexe. Tout d'abord et en premier lieu parce que « la République, une et indivisible » ne traite que du « citoyen universel » et ne s'intéresse pas aux identités plurielles (renvoyées à la sphère du privé). Cette notion qui renvoie à l'unicité du « peuple français » s'accorde de fait assez mal avec l'idée de différence. Il est très difficile dans un pays, qui plus que tout autre, affiche le principe d'égalité, de mettre en avant la différence, la diversité. Pour un certain nombre d'acteurs, cet affichage de la différence serait une remise en cause du principe d'égalité. Alors même et c'est un paradoxe, que la mise en œuvre de ce principe repose sur la présupposition d'inégalités (donc de différences entre les individus).

Dans cette perspective, la cohésion nationale s'appuie sur l'indifférenciation entre les individus : « chaque être vaut pour lui-même, indépendamment de la communauté à laquelle il appartient » (vision universaliste du citoyen).

C'est cette référence à l'indifférenciation entre les individus de la nation qui fonde une des spécificités du « modèle français d'intégration » et donc le rapport entre populations, identifiées comme d'origine et/ou de cultures différentes. A ce titre l'Etat ne reconnaît pas les « communautés » voire même ces dernières sont considérées, dans l'imaginaire collectif, comme une atteinte à la République, à la cohésion.

Comment dans ce contexte considéré, voire prendre en compte, la singularité des parents immigrés, de leur relation à l'école... ?

Du côté des parents immigrés²...

Un des premiers obstacles qui se présente est de pouvoir considérer les parents pour ce qu'ils sont... c'est-à-dire identifier leurs vécus et éviter les catégorisations a priori. Il n'est pas rare que des parents soient renvoyés à un vécu de migration alors même que celui-ci est ancien voire inexistant.

Le second obstacle relève d'un nécessaire processus de relativisation. Il s'agit de considérer la « tâche » de ces parents immigrés à la lumière de celle de tous les parents. Etre parents... tout le monde semble d'accord pour dire que ce rôle est difficile à exercer au quotidien et dans la durée.

De manière universelle, l'objectif de tous parents est d'assurer la réussite de son enfant. Dans cette perspective, que recouvre exactement cette fonction ? Y a-t-il une particularité ou des spécificités à être parents immigrés, élevant un enfant dans un pays différent de celui dans lequel on a passé sa propre enfance, et souvent sans la présence de membres de la famille ? Bertrand PIRET, dans son intervention, a éclairé ce point en revenant tout d'abord sur la définition de la notion de « culture », car une partie importante du rôle de parent, immigré ou non, va être de transmettre sa culture, c'est-à-dire « ce qui va permettre à un homme de devenir un homme à part entière ». C'est sur cela que vont s'appuyer l'éducation, la transmission, les mécanismes familiaux, psychologiques, individuels et de groupe, pour faire en sorte, que petit à petit, un humain accède et acquiert des capacités qui font de lui un « homme humanisé ». En effet, la culture fournit un langage, des signifiants, des mots pour accéder aux idéaux. Ainsi le parent va transmettre par ces signifiants et ces codes, ses idéaux, les traditions, les savoirs-faire, les croyances... un héritage culturel. Mais le but ultime de la transmission, selon Bertrand PIRET, est de transmettre une aptitude à vivre, ou plus précisément une aptitude à désirer. Cette transmission se fait souvent à l'insu des parents comme des enfants.

Le troisième obstacle réside dans le fait que les migrants sont confrontés à une double dette (on peut parler également de dette contradictoire). Ils se doivent de rembourser leur dette par rapport à la République, mais aussi par rapport à leur communauté d'origine qui les a vu naître. Parfois au moment de l'adolescence, les parents seront interpellés par leurs enfants, sur ces questions essentielles : que fait-on là ? Pourquoi avez-vous choisi de nous faire venir sur terre ici, et non ailleurs ?

Du côté des enfants de migrants

Cette dette a aussi un retentissement sur les enfants de migrants qui doit faire face à ce « conflit de loyauté ». Ils doivent par ailleurs construire leurs propres vécus dans ce cadre. Ce conflit de loyauté ressenti par les enfants peut amener des perturbations sur leur construction. Pour dépasser ce conflit, il faut pouvoir accepter d'abandonner une des dettes. Cécile GOÏ évoque également ce processus dans ces travaux. Elle met en avant le fait que ces situations peuvent devenir de véritables obstacles et entraver la dynamique de réussite à l'école notamment.

Enseignante auprès d'élèves nouvellement arrivés en France, elle emploie les termes d'« autorisation à réussir », mais aussi de « honte » et de « honte d'avoir honte ». L'« autorisation à réussir » est pour elle, la possibilité de devenir acteur de sa propre vie ; expliquant que ce chemin vers la réussite peut être semé d'embûches, d'obstacles. Les écrits de Catherine DELCROIX sur la stratégie éducative et ceux de Cécile GOÏ s'accordent sur la nécessité, dans certains cas, de faire le deuil des valeurs d'origine, de renier ce qui est le fondement de la « culture d'origine » afin de pouvoir réussir.

Le rôle joué par la société...

La fonction parentale n'est pas isolée, n'existe pas seule. Elle s'inscrit dans un environnement et elle est affectée par les représentations, souvent négatives (stéréotypes) et par les injonctions de la société dans laquelle évoluent les migrants.

En effet, les représentations sur les migrants et notamment par rapport à certaines cultures d'origines sont disqualifiantes, dévalorisantes et stigmatisantes. Que peut penser un enfant du discours de son père, quand celui-ci est discrédité de par son appartenance à une catégorie sociale déconsidérée ? Comment un père, ou une mère, peuvent-ils se placer dans un rapport d'autorité, quand ces derniers sont disqualifiés dans leur relation quotidienne à la société ? Comment un enfant peut-il accepter les savoirs transmis par ses parents quand les fondements culturels que ceux-ci cherchent à lui transmettre

sont déconsidérées dans les discours officiels et les représentations d'une grande partie de la société française.

Les mots du père, de la mère, ne font plus sens, n'ont pas autorité et la transmission peut en être altérée.

La non-maîtrise du français ou les difficultés d'un certain nombre de parents dans ce domaine et le principe (assez répandu) de faire de l'enfant un interprète, accentuent cette délégitimation.

L'enfant dans ce processus prend l'ascendant sur ces parents, renversant le processus d'autorité et de savoir.

Pistes de réflexion...

Ne pas faire plus, mais différemment...

Le cadre républicain, en empêchant de penser la diversité, rend difficilement possible la mise en œuvre d'actions particulières³. Dans son intervention Cécile GOÏ insistait sur le fait qu'il ne s'agit pas de faire plus mais de faire différemment pour permettre une égalité réelle. L'égalité de principe, qui a pour effet une action identique auprès de tous, a également pour conséquence, face aux situations évoquées, la production d'inégalités. Comme par exemple la non prise en compte de la méconnaissance par ces parents du système éducatif français, d'une faible maîtrise du français pour certains...

Éviter le culturalisme explicatif !

Le paradoxe est que, dans le même temps, ces parents et leurs enfants sont souvent assignés, au quotidien, à leur origine (et donc à leur migration) mais que celle-ci est déniée dans le cadre scolaire. Cette dénégation dans l'action n'en est pas moins omniprésente dans l'analyse des comportements. Celle-ci peut être évoquée de manière abusive et souvent univoque.

Or la question de l'exercice de la fonction parentale est complexe, et elle ne peut pas être traitée comme dépendante d'un seul déterminant. Parfois, certains acteurs peuvent avoir tendance à « culturaliser » la fonction parentale, c'est-à-dire à tout expliquer par la « culture d'origine ». D'autant que cette référence à « la » culture d'origine renvoie souvent à une culture plus rêvée que vécue, de part et d'autre d'ailleurs.

Il s'agit plutôt de prendre en compte l'acte de migration qu'ont connu certains des parents, les possibles conséquences sur la transmission, tout en tenant compte des autres dimensions, notamment sociales, générationnelles...

Suite au dos

1. Quelques débats ont eu lieu ces derniers temps sur le sujet mais pour mettre en exergue la situation d'enfants dont les parents sont en situation irrégulière
2. La notion d'immigrée renvoie à une personne née étrangère à l'étranger, résidant en France, ayant ou non acquis la nationalité française.
3. Ou alors sous couvert d'« actions positives » (*affirmative action*), le plus souvent avec des dimensions territoriales (comme c'est le cas depuis les années 80 dans le domaine de l'éducation avec la mise en place des Zones d'Éducatives Prioritaires – ZEP).

ZOOM DU MOIS Suite...

Remettre en cause les idées fausses par le développement de formation

Toutefois si cette dimension « culturelle » doit être prise en compte c'est sur la base d'un diagnostic permettant de comprendre et d'adapter l'intervention aux situations familiales. Cette approche dans la proximité permettra également d'optimiser les atouts propres à ces familles. Loin de la représentation de parents démissionnaires, les intervenants ont unanimement insisté sur l'investissement de ces parents dans la scolarité de leurs enfants. Nombre en effet de migrants, et quelque soit la migration, ont intégré l'investissement scolaire comme un élément de réussite pour leurs enfants, entraînant parfois des choix familiaux onéreux (orientation vers des écoles privés, cours particuliers...). De nombreux travaux peuvent rendre compte de cette réalité. Des formations adaptées (sur les migrations, les enjeux de celles-ci, les mécanismes à l'œuvre...) en direction des acteurs (professionnels de l'éducation, de l'intervention sociale) pourraient faciliter ce changement de positionnement.

Considérer la migration comme un atout

Au-delà les intervenants ont insisté sur le fait que la migration peut certes constituer une « souffrance » mais elle n'est pas intrinsèquement une difficulté. Or le regard porté par la société sur ces familles est souvent négatif dans la mesure où ils sont perçus comme des personnes s'étant trouvées dans l'obligation de tout quitter... Or prendre la « décision » (même sous la contrainte) de migrer c'est considérer qu'un avenir est possible ailleurs, c'est s'inscrire dans une dynamique positive. La migration porte en elle des atouts comme la volonté de réussir, la connaissance d'autres cultures et d'autres langues... mais il s'agit de porter un autre regard sur ces personnes. Cela suppose également de faire abstraction d'une certaine forme d'ethocentrisme qui souvent, dans les relations aux autres, ne permet pas de considérer le savoir, les connaissances dont les migrants sont porteurs, comme dignes d'intérêt.

Redonner la parole et sa place à l'immigration

Pour redonner du sens à la transmission de leur culture par les parents, il faut pouvoir redonner la parole aux migrants, qu'il n'y ait pas silence et interprétation, mais mises en mots et en sens des idéaux et que ceux-ci soient reconnus dans la société française. Cela devrait commencer par reconnaître le courage même que demande l'acte de migrer, de quitter ses repères, ses pairs, les siens, pour l'inconnu et l'altérité. D'autre part, ces cultures d'origine devraient être requalifiées, valorisées par la société d'accueil. Ainsi un travail pour changer les représentations sur ces dernières et sur la migration devrait redonner du sens à la transmission des idéaux, de cette aptitude à vivre, par les parents.

Co-produire de l'action...

Comme souligné précédemment, permettre l'établissement de relations entre parents et enseignants est l'une des conditions de réussite pour les enfants. Cela suppose de lever certaines incompréhensions de part et d'autre. Agir sur les représentations qui fondent ces comportements est éminemment complexe car cela nécessite d'agir conjointement sur la manière dont on pense le rapport aux autres, à soi, aux situations vécues et les comportements et attitudes. Les actions impliquant tous les acteurs composant la communauté éducative (parents compris) à l'ensemble de la réflexion dans une logique de co-production du diagnostic comme des actions à mettre en œuvre, peut constituer une réponse. Ce type de démarche, à la condition qu'il porte sur un objet qui est du sens pour les différents acteurs (enseignants, parents migrants voire enfants) peut constituer un lieu de construction d'autres relations (changement d'image, revalorisation des vécus et donc reconnaissance de chacun comme « acteur » de sa propre vie...).

Pour aller plus loin : Recherche-action menée par Catherine DELCROIX, « Faire figure d'étranger – Regards croisés sur la production de l'altérité », Paris, Armand Colin, 2004, pp. 191-210.

Nouveautés Ouvrage

« La réussite éducative à l'épreuve du terrain »

Dans la continuité de son action sur l'éducatif et notamment sur les coopérations autour des jeunes en ruptures, l'Institut Régional de la Ville, Centre de ressources politique de la ville en Nord Pas-de-Calais a initié en 2006 une démarche visant les acteurs engagés dans les projets de réussite éducative. De mai à décembre 2006, au cours de deux rencontres régionales et huit journées d'ateliers, plusieurs centaines d'acteurs du Nord Pas-de-Calais ont pu débattre de leurs pratiques et faire part de leurs questionnements.

Le résultat de ces travaux collectifs est présenté dans l'ouvrage « La réussite éducative à l'épreuve du terrain », premier numéro d'une collection intitulée « Repères pour agir ».

Quelle place et quel rôle pouvons-nous réellement laisser aux familles ? Dans quelle mesure et à quelles conditions sommes-nous en capacité de comprendre les situations de ces jeunes et de leurs familles ? Disposons-nous des bonnes compétences et des outils adaptés pour activer des réponses personnalisées ? Les attendus du partenariat sont-ils suffisamment lisibles pour faire levier ? L'offre construite dans le cadre de nos PRE est-elle pertinente au regard de l'offre éducative existante et des enjeux éducatifs locaux etc. ?

C'est à partir de ces questions et de l'analyse de la « plus-value » réelle de ce dispositif que les participants engagés dans cette démarche sont passés de la « déconstruction » (constats issus de la mise en œuvre) à la « reconstruction » (conditions d'amélioration).

Proactive, cette démarche d'expression a, *in fine*, permis de dégager des pistes de réflexion et de poser quelques recommandations opérationnelles qui dépassent le strict cadre de la réussite éducative et constituent la matière de ce premier « Repères pour agir ».

(Présentation éditeur)

L'ouvrage est disponible auprès de l'IREV, au prix de 12 euros (Bon de commande disponible sur le site internet de l'IREV : <http://www.irev.fr>).

Directrice de publication : Murielle Maffessoli
Rédaction : Equipe de l'ORIV
Suivi et Contact : Diane Hässig